

## **BOBIGNY - Cœur de Ville**

**Boulevard Maurice Thorez, Avenue du Président Salvador Allende, rue du  
chemin vert**

**93000 BOBIGNY**

### NOTICE DESCRIPTIVE ACCESSION

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968  
Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages  
correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

0.	GENERALITES .....	2
1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES .....	3
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....	8
3.	ANNEXES PRIVATIVES .....	17
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES .....	20
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	26
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	29

**Maître d'Ouvrage :**  
**SNC BOBIGNY – CŒUR DE VILLE**  
**8 avenue Delcassé**  
**75008 PARIS**

**Maîtres d'œuvre de conception :**  
**- TVK – 75 bd MacDonald 75019 PARIS**  
**- LAMBERT-LENACK – 80 rue du Faubourg Saint-**  
**Denis 75019 PARIS**  
**- BARTOLO-CONTRE – 31 rue Meslay 75003 PARIS**  
**- HARDEL-LE BIHAN – 40 rue de Paradis 75010**  
**PARIS**  
**- BARRAULT-PRESSACCO – 134 rue d'Aubervilliers**  
**75019 PARIS**

## 0 - GENERALITES

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de l'opération « Cœur de Ville » située à Bobigny (93000).

L'immeuble sera certifiée NF Habitat HQE.

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et sera conforme à la Réglementation Thermique 2012.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini sur la base d'un plan d'étage courant.

Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont-ils indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de variations.

De même, les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et le Maître d'Ouvrage pourra être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en option, dans le délai prévu par le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les matériaux naturels tels que les carrelages... pourront présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte.

## I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

### 1.1. INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1. Fouilles

- Réalisées en pleine masse pour l'encaissement des niveaux de sous-sol du bâtiment avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

#### 1.1.2. Fondations

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

### 1.2. MURS ET OSSATURE

#### 1.2.1. Murs des sous-sols

##### 1.2.1.1. Murs périmétriques

- Réalisés en voiles de béton armé avec badigeon bitumineux contre terre sur les parements accessibles. Protection par blindage selon impératif de localisation.
- Cristallisation jusqu'à la côte de la crue décennale.

##### 1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- Les murs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

#### 1.2.2. Murs des façades et des pignons

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et sont réalisés avec finition brute et/ou revêtus de peinture et/ou briques de terre cuite ou béton et/ou plaquettes de terre cuite ou béton et/ou d'enduit hydraulique finition gratté fin, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.
- Doublage thermique extérieur selon localisation.

#### 1.2.3. Rampants

- Sans objet.

#### 1.2.4. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

#### 1.2.5. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

### **1.3. PLANCHERS**

#### **1.3.1. Planchers des étages courants**

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- Selon étude thermique, rupteurs de ponts thermiques en about de dalle.

#### **1.3.2. Planchers sous terrasse**

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

#### **1.3.3. Planchers sous combles**

- Sans objet.

#### **1.3.4. Planchers entre logements et parking ou locaux non chauffés en sous-sol ou en rez-de-chaussée**

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre locaux non chauffés et logements. Sur le dessus, chape flottante avec interposition d'un isolant phonique et thermique.

#### **1.3.5. Plancher sur terre-plein**

- Sans objet.

#### **1.3.6. Planchers des balcons**

- Dalle pleine en béton armé.

#### **1.3.7. Plancher intermédiaire entre niveaux de parking**

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé, ou dalles préfabriquées précontraintes.
- Finition surfaquartz hors zones recevant une cristallisation.

#### **1.3.8. Plancher bas du sous-sol**

- Dallage en béton armé ou radier selon calculs, finition surfacée.
- Cristallisation pour résister à la sous-pression jusqu'à la côte de la crue décennale, évènements de décompression au-delà de cette côte.

### **1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOPAN ou équivalent, de 5 cm d'épaisseur et, ponctuellement de 7cm avec interposition de laine de verre en entourage des gaines techniques verticales.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

### **1.5. ESCALIERS**

#### **1.5.1 Escaliers collectifs**

- Escaliers collectifs encoignés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

### **1.5.2 Escaliers privatifs**

- Escaliers privatifs d'accès aux étages des duplex réalisés en bois avec contremarches finition lasure ou en béton armé avec finition dito sols (article 2. 1. 1).

### **1.5.3 Accès aux terrasses inaccessibles**

- Echelles en aluminium via SKYDOME de désenfumage pour accès aux toitures terrasses techniques.

## **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

- Pour la chaufferie et/ou sous-station : conduit débouchant en toiture, en maçonnerie ou béton armé, de dimensions suivant réglementation.

### **1.6.2. Conduits de ventilation des appartements**

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

### **1.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs**

- Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol ou au RDC (Ordures Ménagères, encombrants, TGBT, sous-station) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol ou au RDC (encombrants, TGBT, sous-station) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute mécanique par gaine indépendante pour les locaux poubelles.

### **1.6.4. Conduits de ventilation des parkings**

- Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

### **1.6.5. Ventilations palières**

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, ventilation de désenfumage haute et basse des paliers assurée par des conduits verticaux de type unitaire. Clapets coupe-feu d'obturation des bouches palières avec commandes d'ouverture manuelles et par détecteurs de fumées y compris grille en aluminium naturel ou laqué en usine. Amenée d'air aux conduits par des prises d'air frais en façade et des conduits horizontaux avec degré coupe-feu réglementaire.

### **1.6.6. Colonnes sèches**

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

## **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

- Descentes sur les façades, pour récupération des eaux pluviales des toitures ou des terrasses selon nécessité.
- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées en façades ou dans les gaines techniques intérieures des logements depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons et les loggias par descentes et trop-pleins en façade ou évacuation naturelle.
- Evacuation de la dalle jardin de couverture du rez-de-chaussée par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle et raccordées au réseau d'assainissement.
- Evacuation de la dalle de couverture du sous-sol par infiltration en terre dans des noues et par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle.
- Ce réseau, suivant imposition communale, transitera par des noues ou un bassin de rétention afin de réguler les débits avant rejet dans le réseau public.

### **1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes**

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

### **1.7.3. Canalisations en sous-sols**

#### **1.7.3.1. Canalisations en élévation**

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut et murs périphériques du rez-de-chaussée et du sous-sol.

#### **1.7.3.2. Canalisations enterrées**

- Réseau en PVC, enterré sous le plancher bas du sous-sol, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un bac de décantation et à une fosse équipée d'une pompe de relevage.

### **1.7.4. Branchement à l'égout**

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

## **1.8. TOITURES**

### **1.8.1. Couverture des immeubles**

- Sans objet.

### **1.8.2. Toitures terrasses des immeubles**

- Etanchéité des toitures terrasses ou terrasses à usage privatif réalisée par bitume élastomère avec protection par carrelage posé sur plots de type AREA de chez ROCERSA, 61 cm x 61 cm en grés cérame inspiration béton ou équivalent.

- Etanchéité des toitures terrasses non accessibles réalisée par bitume élastomère avec protection par système dit de végétalisation de type SOPRANATURE, ou similaire, et par gravillons ou dalles en gravillons roulés selon le projet architectural et paysager.
- Etanchéité des toitures terrasses jardin réalisée par bitume élastomère avec protection par couche drainante, feutre jardin formant couche filtrante et terre végétale plantée.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Garde-corps de sécurité en périphérie des toitures terrasses inaccessibles réalisé en acier galvanisé ou aluminium suivant choix architectural.

### **1.8.3. Terrasse sur sous-sol**

Terrasse accessible commune

- Etanchéité réalisée par revêtement asphalte ou équivalent, recevant un revêtement suivant projet de l'architecte ou du paysagiste, posé sur une forme rapportée éventuelle en matériaux compactés type sablon ou grave.

## **II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.0 Chapes**

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

#### **2.1.1. Sol et plinthes des pièces principales**

##### **2.1.1.1 Entrée, séjour et pièces ouvrant sur le séjour**

- Revêtement de sol PVC en lès U2SP3 type TX STANDING de chez TARKETT ou équivalent.
- 1 teinte au choix parmi une sélection de 7 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois de 7cm de hauteur, peintes.

##### **2.1.1.2. Chambres, dégagement, rangements et placards ouvrant sur ces pièces**

- Revêtement de sol PVC en lès U2SP3 type TX STANDING de chez TARKETT ou équivalent.
- 1 teinte au choix parmi une sélection de 7 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois de 7cm de hauteur, peintes.

#### **2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service**

##### **2.1.2.1 Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés**

- Grès émaillé 31 cm x 31 cm, pose droite, de chez SALONI ou équivalent.
- Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en carrelage assorties

##### **2.1.2.2 Sols et plinthes des cuisines**

- Grès émaillé 31 cm x 31 cm, pose droite, de chez SALONI ou équivalent.
- Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en carrelage assorties.
- Si la cuisine est ouverte sur le séjour, revêtement de sol dito séjour.

#### **2.1.3. Sol des balcons**

- Étanchéité résine sur la surface totale y compris en relevés pour les balcons pleine pluie.
- Protection par carrelage posé sur plots de type AREA de chez ROCERSA, 61 cm x 61 cm en grés cérame inspiration béton ou équivalent.

#### **2.1.4. Barre de seuil**

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition aluminium.

## 2.2. REVETEMENTS MURAUX

(Autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

### 2.2.1. Cuisines

- Sans objet.

### 2.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Faïence de dimensions variées (20 cm x 40 cm, 25 cm x 40 cm, etc...) selon sélection COGEDIM de chez SALONI ou équivalent.
- Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.

*Localisation :*

- Dans les salles de bains principales, pose au pourtour de la baignoire à hauteur d'huissierie.
- Dans les salles d'eau, pose au pourtour du bac à douche à hauteur d'huissierie.
- Tablier des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée éventuelle pour accès au siphon.

## 2.3. PLAFONDS

(sauf peintures et tentures)

### 2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Sous face des planchers béton, ragrésés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

### 2.3.2. Sous faces des loggias

- Béton armé avant peinture.

### 2.3.3. Sous faces des balcons

- Béton armé avant peinture.

## 2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

### 2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries en PVC selon permis de construire. Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Coffre de volet roulant intérieur en PVC blanc au-dessus de la menuiserie.

*Localisation :* - pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres et séjour)

### 2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, avec vitrage en verre sablé dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans).
- Coffre de volet roulant intérieur dito pièces principales (cuisines uniquement).

## 2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

### 2.5.1. Fermeture des pièces principales

- Volets roulants en PVC double paroi, commandés par manivelle. Verrouillage automatique sur l'arbre.
- Fourreaux aiguillés pour l'option électrification des volets roulants.

*Localisation :* - sur toutes les baies des pièces principales (chambres et séjours) à tous les niveaux.

### 2.5.2. Fermeture des pièces de service

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.

*Localisation :* - sur toutes les baies des cuisines uniquement, à tous les niveaux.

## 2.6. MENUISERIES INTERIEURES

### 2.6.1. Portes intérieures des logements

- Bloc-porte âme alvéolaire finition fibre lisse sur huisserie métallique de chez MALERBA ou équivalent, hauteur de 2,14 m, ouverture de 0.80 m ou 0.90 m, suivant plans.
- Quincaillerie finition argent sur plaque série LOGIO de chez VACHETTE ou équivalent. Verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

### 2.6.2. Portes palières

- Bloc-porte de chez MALERBA comportant une porte bois blindée classée BP1 à parement lisse prépeint, affaiblissement acoustique 39 dB de la gamme EI30, et une huisserie métallique. Serrure de sûreté 3 points de marque VACHETTE ou équivalent, classement A2P 1 étoile avec cylindre VACHETTE HDI+ ou équivalent avec carte de propriété. Ferrage par 4 paumelles et pions anti-dégondage. Viseur optique.
- Pour les logements donnant sur l'extérieur, le bloc porte comportera une porte métallique isolante de chez MALERBA ou équivalent, résistance thermique suivant calculs, équipé d'un entrebâilleur.
- Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par bouton, ou poignée de tirage.
- Finition du vantail par peinture acrylique, et champlat coté intérieur en sapin 10 x 40 mm à peindre.
- Butoir élastomère et seuil à la suisse aluminium ou en bois verni ou peint.

### 2.6.3. Portes de placards

- Façades de placards de chez SOGAL, composées de panneaux en aggloméré, épaisseur 10 mm, au choix dans 3 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage, finition mélaminée aux deux faces, avec profilés métalliques blanc.
- Les placards de largeur supérieure à 0,80 m sont fermés par des portes coulissantes, sans bâti, avec rail haut et rail bas.
- Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 0,80 m sont ouvrantes à la française.

*Localisation :* - dans l'entrée ou dans une chambre uniquement suivant plans, équipement suivant article 2.9.7.1

#### 2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Gaine technique logement constituée d'une façade de placard ouvrant à la française, composée d'un panneau en aggloméré (épaisseur 10 mm), finition blanc mélaminée aux deux faces.

### 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier ou en aluminium thermolaqué en usine, avec lisses horizontales et/ou barreaudage et/ou vitrage, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

#### 2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

- En étage, pour les balcons contigus et terrasses, écrans séparatifs en verre de sécurité ou tôles perforées, montés dans un cadre métallique laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant projet architectural.

### 2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

#### 2.8.1. Peintures extérieures

##### 2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine.

##### 2.8.1.2. Sur sous face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

#### 2.8.2. Peintures intérieures

##### 2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.

*Localisation :* - portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

##### 2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

##### 2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Murs des cuisines ouvertes sur séjours : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

#### 2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Plafond des cuisines ouvertes sur séjours : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

#### 2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique blanche.

### 2.8.3. Tentures / Papiers peints

#### 2.8.3.1. Sur murs

- Sans objet.

#### 2.8.3.2. Sur plafonds

- Sans objet.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. Equipements ménagers

#### 2.9.1.1 Kitchenette des studios

- Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier.
- Attentes pour machine à laver comprenant un siphon et un robinet d'arrêt simple.

#### 2.9.1.2. Cuisine des logements des 2P et plus

- Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier.
- Attentes pour machine à laver comprenant un siphon et un robinet d'arrêt double.

#### 2.9.1.3. Evacuation des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

### 2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre et/ou en polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

#### 2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par un chauffage collectif urbain.
- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines logements avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre et/ou en polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

### 2.9.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC apparents, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

### 2.9.2.4. Branchements en attente

- Attentes, positionnées suivant plans, pour machines à laver, à raison d'une attente pour les studios et de deux attentes pour les logements de type 2 pièces et plus comprenant :
  - Robinet d'arrêt sur l'eau froide.
  - Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

### 2.9.2.5. Appareils sanitaires

- WC : cuvette type BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double blanc.
- Dans la salle de bains :
  - ❖ Baignoire en acier émaillé blanche type EUROWA de chez KALDEWEI ou équivalent, dimensions 170 x 70 cm pour les T3, T3 alcôves, T4, T4 alcôves et T5.
  - ❖ Receveur de douche extra-plat en biocryl de couleur blanche de type KINESTART de chez KINEDO ou équivalent, à encastrer ou sur socle, dimensions 80 x 80 cm pour les T1, T1 alcôves, T2 et T2 alcôves. Pare-douche non fourni.
  - ❖ Ensemble meuble vasque type LONDRES de chez BATIGREEN, largeur 80 cm, avec plan vasque céramique, et meuble composé de 2 portes. Miroir sans encadrement avec applique lumineuse. 2 décors au choix.
- Dans la salle d'eau éventuelle :
  - ❖ Receveur de douche extra-plat en biocryl de couleur blanche de type KINESTART de chez KINEDO ou équivalent, à encastrer ou sur socle, dimensions 80 x 80 cm.
  - ❖ Pare-douche non fourni.
  - ❖ Plan vasque, applique et miroir identiques à ceux de la salle de bains.

### 2.9.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est du type mitigeur chromé, ou équivalent de la série ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent.
- Baignoire : mitigeur bain-douche avec inverseur, équipé d'un flexible chromé de 1,75 m et douchette sur support robinet de type AQUA 1 jet de chez PORCHER ou équivalent. Vidage par bonde siphon.
- Douche : mitigeur avec flexible chromé 1,75 m et douchette sur barre de douche de type IDEALRAIN 3 jets de chez PORCHER ou équivalent. Vidage par bonde siphon.

### 2.9.2.7. Robinet de puisage extérieur

- Sans Objet

## 2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

### 2.9.3.1. Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de série DOOXIE Basic de chez LEGRAND ou équivalent de teinte blanche.

### 2.9.3.2. Puissances desservies

- Studios : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

### 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

- Les plans localisant les équipements ci-dessous ne sont pas fournis
- Dans l'entrée ou le dégagement sera positionné un DAAF (un second à l'étage dans les duplex)

Entrée :	<p>1 prise haute 16A + T  1 centre commandé en va-et-vient ou par télérupteur  Tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans gaine technique logement).  1 bouton poussoir porte-étiquette lumineux (côté palier d'étage)  1 applique extérieure commandée par 1 interrupteur pour les logements accessibles par l'extérieur.</p>
Cuisine :	<p>1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage  1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage  4 prises 16A + T à 1.10 m dont 1 à proximité de l'interrupteur, les autres se trouvant au-dessus du plan de travail.  2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans)  1 prise 16A +T en plinthe  1 terminal 32A +T  1 terminal 20A +T pour le four  1 terminal 16A + T pour la hotte  1 prise téléphone type RJ 45 pour les cuisines fermées</p>
Kitchenette (studios)	<p>1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage  4 prises 16A + T à 1.10 m dont 1 à proximité de l'interrupteur, les autres se trouvant au-dessus du plan de travail.  1 terminal 32A +T raccordé aux plaques de la kitchenette  2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la kitchenette et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans)  1 terminal 16A + T pour la hotte</p>
Séjour :	<p>1 prise 16A + T tous les 4 m<sup>2</sup> avec 5 prises minimum dont une prise haute proximité de l'interrupteur  1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient  1 prise commandée supplémentaire  2 prises téléphone type RJ 45</p>
Chambre 1 (et chambre des 2 pièces) :	<p>1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage  4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur  1 prise téléphone type RJ 45</p>
Chambres 2 et	

suivantes :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 3 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur 1 prise téléphone type RJ 45
Dégagement :	1 centre en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou télérupteur 1 prise 16A + T
Salle de bains :	1 Applique lumineuse classe II commandée par interrupteur 1 centre commandé par interrupteur 1 PC 16A + T murale 1 PC 16A+T à proximité de l'interrupteur (dans l'unité de vie pour PMR uniquement)
Salle d'eau :	1 Applique lumineuse classe II commandée par interrupteur 1 centre commandé par interrupteur 1 PC 16A + T murale
W.C. :	1 centre ou en applique commandée par 1 interrupteur simple allumage 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (dans l'unité de vie pour PMR uniquement)
Rangement :	1 centre ou en applique commandée par 1 interrupteur simple allumage 1 prise 16A + T
Escalier des duplex	1 centre ou en applique commandée par 1 interrupteur en va et vient ou télérupteur
Balcons, loggias	Sans objet

#### 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

### 2.9.4. Chauffage

#### 2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage collectif urbain.

#### 2.9.4.2. Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
  - salles de bains et salles d'eau : 20°C
  - autres pièces : 19°C

#### 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

- Panneaux sèche-serviettes à eau chaude dans les salles de bains et les salles d'eau, de type ODA PREM'S de chez ACOVA ou équivalent de teinte blanche.
- Radiateurs de teinte blanche type Profile FTV habillé de chez KERMI ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques.

### 2.9.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables, blanches, situées en traverse des châssis, dans le coffre de volet roulant ou dans la façade des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

## **2.9.6. Equipements basse tension**

### 2.9.6.1. Radio - FM et TV

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

### 2.9.6.2. Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.
- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI optique et d'un répartiteur TV compatible.

### 2.9.6.3. Portiers - Commandes de portes

- Platine de rue de type INTRATONE avec système GSM situé dans le hall de chaque bâtiment. Commande d'ouverture de la porte de hall à partir du téléphone portable, de la tablette, ou de l'ordinateur (si accès internet) du résident (téléphone portable, tablette, et ordinateur non fourni).
- Pour les logements accessibles par l'extérieur, sonnette située près de la porte d'entrée du logement.

## **2.9.7. Equipements intérieur des placards et pièces de rangement**

### 2.9.7.1. Placards

- Equipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc, à 1,80 m de hauteur environ et une tringle. Séparatif vertical en aggloméré mélaminé finition blanc pour les placards de largeur supérieure à 1,20 m.

*Localisation :* - dans le placard de l'entrée ou d'une chambre uniquement suivant plans

### 2.9.7.2. Pièces de rangement

- Sans-objet.

### **III - ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1. CAVES**

##### **3.1.1. Murs et cloisons**

- Murs, séparatifs ou poteaux en béton armé brut de décoffrage ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.
- Les canalisations sont apparentes et peuvent traverser les caves horizontalement ou verticalement.

##### **3.1.2. Plafonds**

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage. Isolation thermique en sous-face suivant étude thermique.

##### **3.1.3. Sols**

- Dalle en béton armé surfacé.

##### **3.1.4. Menuiseries**

- Porte à parements bois peinte avec serrure à canon ou porte à âme pleine, serrure 1 point avec béquille.
- Accès aux caves : porte à parements bois à âme pleine sur huisserie métallique assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle. Porte équipée d'un ferme porte automatique et d'une gâche électrique avec système de lecteur de badge VIGIK.

##### **3.1.5. Ventilation**

- Ventilation de la zone des caves : ventilation naturelle avec prise d'air et rejet par grilles débouchant en façade.
- Ventilation des caves : par la ventilation générale de la zone des caves et jours de ventilation en partie haute des cloisons.

##### **3.1.6. Equipement Electrique**

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds sur minuterie avec préavis d'extinction.
- 1 prise 16A+T du type PLEXO de LEGRAND tous les 6 m dans les circulations.
- Aucun équipement électrique pour les caves proprement dites.
- Equipement de sécurité suivant réglementation.

#### **3.2. GARAGES COLLECTIFS COUVERTS**

##### **3.2.1. Murs, cloisons et rampe d'accès**

- Murs et poteaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings.

##### **3.2.2. Plafonds**

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage.

### 3.2.3. Sols

- Dalle ou dallage en béton armé, finition selon articles 1.3.7 et 1.3.8
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

### 3.2.4. Porte d'accès

#### 3.2.4.1 Pour les véhicules

- En haut de rampe, porte basculante métallique, laquée. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

#### 3.2.4.2 Pour les piétons

- Escalier extérieur et/ou donnant dans le sas, débouchant en sous-sol. Porte peinte avec poignée de tirage côté accès, serrure équipée d'un demi canon sur organigramme, et ferme porte.

### 3.2.5. Ventilation

- Ventilation mécanique ou naturelle de la zone de parkings.
- Amenée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en jardin ou, éventuellement pour l'extraction, en toiture.

### 3.2.6. Equipement Electrique

- Néant pour les emplacements privatifs.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXO de LEGRAND sur minuterie, ou équivalent.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques, il est prévu un surdimensionnement de l'armoire TGBT sous-sol de 4 KW maximum par place équipable (quantité suivant réglementation)

### 3.2.7. Equipement plomberie

- 1 robinet de puisage situé à chaque niveau de sous-sol
- Regard dans la dalle du sous-sol le plus bas avec pompe de relevage et séparateur à hydrocarbures.
- Eventuellement, selon nécessité, pompe de relevage pour les eaux usées.
- Réalisation de bac à décantation des graisses implanté suivant plans, avec équipement pour vidange ponctuelle.

## 3.3. PARKINGS EXTERIEURS

### 3.3.1 Sol

- Sans-objet.

### 3.3.2 Délimitation

- Sans-objet.

### 3.3.3 Accès

- Sans-objet.

### 3.4. TERRASSES PRIVATIVES

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée et en étage :

Mise en œuvre de carrelage posé sur plots de type grés cérame 61 x 61 cm référence AREA de chez ROCERSA ou équivalent.

- Selon plans, pare-vues en verre de sécurité, ou tôles perforées, montés dans un cadre métallique laqué, ou treillage décoratif selon projet du paysagiste.
- Equipements :  
Sans objet
- Ponctuellement et suivant plans, portillon d'accès pour l'entretien des espaces communs en Rez-de-chaussée et/ou en étage, réalisé en métal avec serrure et canon sur passe général.

### 3.5. JARDINS PRIVATIFS

- Sans Objet.

## **IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES**

### **4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES**

- Le sas et le hall de chaque bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet élaboré par l'architecte et le décorateur.

#### **4.1.1. Sols**

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique pour les halls.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

#### **4.1.2. Parois**

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou panneaux stratifiés ou peinture décorative, et miroirs selon projet du décorateur.

#### **4.1.3. Plafonds**

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

#### **4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture**

a/ Porte extérieure des sas d'accès aux logements

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée par digicode extérieur et, pour les occupants par lecteur de badge de type VIGIK.

b/ Porte intérieure de sas à rez-de-chaussée d'accès aux logements

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée via le système INTRATONE par appel sur le téléphone portable ou la tablette de l'acquéreur (téléphone et tablette non fournie), et pour les occupants par lecteur de badge de type VIGIK.

c/ Porte d'accès au jardin depuis le hall.

Sans-objet.

#### **4.1.5. Portes d'accès aux escaliers intérieurs desservant les niveaux de superstructure**

- Portes à parement bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé ou inox brossé.

#### **4.1.6. Portes d'accès aux escaliers desservant les niveaux d'infrastructure**

- Accès aux niveaux du sous-sol, par une porte sur huisserie métallique assurant le degré coupe-feu réglementaire. Parements peints. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé et poignée de tirage depuis le rez-de-chaussée et par béquille depuis le palier d'arrivée. Quincaillerie décorative en inox ou aluminium laqué. Ferme porte automatique.

#### 4.1.7. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

*Localisation :* Dans le sas

#### 4.1.8. Chauffage (Sans objet)

#### 4.1.9. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond ou luminaires décoratifs ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte et du décorateur.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure du sas comportant :
  - Clavier codé
  - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine de portier vidéophone en inox sur la porte d'accès des halls comportant :
  - Touche d'appel de chaque logement
  - Micro, haut-parleur, caméra, etc.
  - Lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.

### 4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

- *Concerne : les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.*

#### 4.2.1. Sols

##### 4.2.1.1. Sols des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage. Calepinage mis au point par l'architecte.

##### 4.2.1.2. Sols des circulations communes en étages

- Moquette en lés ou en dalles suivant choix de l'architecte et du décorateur.
- Plinthe bois.

#### 4.2.2. Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

#### 4.2.3. Plafonds

- Peinture acrylique.
- Selon nécessité à rez-de-chaussée : plaques de plâtre planes ou perforées de type acoustique.

#### 4.2.4. Portes communes

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie décorative. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique satinée.

#### **4.2.5. Equipement électrique**

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte et du décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier dans gaine technique
- Sonnerie des logements.

#### **4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS**

*Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur et les escaliers.*

##### **4.3.1. Sols**

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière.

##### **4.3.2. Murs - Plafonds**

- Sur murs, peinture blanche.
- Sur plafonds, peinture blanche sauf aux endroits recevant un isolant.

##### **4.3.3. Portes**

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrure de sûreté avec clé sur organigramme pour porte d'accès aux parkings, aux blocs de caves, et locaux techniques. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BEZAULT type RIV BLOC ou équivalent.

##### **4.3.4. Equipement Electrique**

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots sur minuterie ou par détecteurs de présence avec préavis d'extinction.
- Appareillage du type PLEXO de LEGRAND, ou équivalent.

#### **4.4. CAGES D'ESCALIERS**

##### **4.4.1. Sols**

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

##### **4.4.2. Murs**

- Enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR
- Fûts des escaliers revêtus de peinture polyuréthane.

##### **4.4.3. Plafonds**

- Enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR

##### **4.4.4. Garde-corps et mains courantes**

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie, finition par enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent, ou garde-corps décoratifs en acier à peindre, de 1,00 m hauteur environ.
- Mains courantes en tube d'acier peint.

#### 4.4.5. Ventilation

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse, soit par système pneumatique conformément à la réglementation.

#### 4.4.6. Eclairage

- Eclairage par hublots sur minuterie. Commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXXO de LEGRAND ou équivalent.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1. Local vélos et/ou poussettes

*Concerne : les locaux vélos situés dans l'immeuble.*

##### 4.5.1.1. Sol

- Dalle en béton. Finition par peinture en résine polyuréthane avec remontée de plinthe de 10 cm pour ces locaux s'ils se situent au Rez-de-chaussée, finition selon article 3.2.3 pour les autres cas.

##### 4.5.1.2 Murs - plafonds

- Plafond béton ragréé et/ou flocage thermique selon localisation.
- Finition par peinture deux couches sur murs.

##### 4.5.1.3. Menuiseries

- En sous-sol et RDC, Porte à parement bois dans huisserie métallique côté SAS. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BEZALT type RIV BLOC ou équivalent.
- A RDC sur extérieur, Porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix architecte. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure.

##### 4.5.1.4. Ventilation

- Selon article 1.6.3.

##### 4.5.1.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXXO de LEGRAND ou équivalent.

##### 4.5.1.6. Equipement

- Barre d'attache en acier galvanisé pour les locaux vélos

#### **4.5.2. Locaux poubelles**

*Concerne : les locaux poubelles situés au rez-de-chaussée.*

##### 4.5.2.1. Sol

- Sur dalle béton, finition par carrelage anti-dérapant et plinthes à talon.

##### 4.5.2.2 Murs - plafonds

- Carrelage sur 1m20 de hauteur. Finition en complément par peinture vinylique deux couches sur murs.

##### 4.5.2.3. Menuiseries

- Côté sas, porte à parement bois dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Degré coupe-feu suivant réglementation. Tôle de protection côté local. Serrure de sûreté avec clé sur organigramme côté extérieur et bouton moleté côté intérieur. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BEZAULT type RIV BLOC ou équivalent.
- Côté rue ou en sous-sol, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix architecte. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BEZAULT type RIV BLOC ou équivalent.

##### 4.5.2.4. Ventilation

- Selon article 1.6.3.

##### 4.5.2.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

##### 4.5.2.6. Equipement

- Robinet de puisage et siphon de sol

#### **4.5.3. Local encombrants**

*Concerne : les locaux encombrants situés dans l'immeuble.*

##### 4.5.3.1. Sols

- Sur dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

##### 4.5.3.2 Murs - plafonds

- Béton armé. Finition par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

##### 4.5.3.3. Menuiseries

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle. Degré coupe-feu suivant réglementation. Tôle de protection côté local.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

#### 4.5.3.4. Ventilation

- Suivant article 1.6.3.

#### 4.5.3.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

#### 4.5.3.6. Equipement

- Sans objet.

### 4.6. LOCAUX SOCIAUX

- Néant.

### 4.7. LOCAUX TECHNIQUES

*Concerne : tous locaux techniques en sous-sol.*

#### 4.7.1. Sols

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

#### 4.7.2. Murs - plafonds

- Murs en béton armé ou maçonnerie de parpaings. Finition par peinture vinylique deux couches.
- Plafonds en béton armé. Finition par peinture vinylique deux couches si absence d'isolant.

#### 4.7.3. Menuiseries

- Portes à parements bois à âme bois dans huisseries métallique. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

#### 4.7.4. Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie. Commande par interrupteurs du type PLEXO de LEGRAND, ou équivalent.

#### 4.7.5. Equipement

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

### 4.8. CONCIERGERIE

- Sans objet.

## V - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

### 5.1. ASCENSEUR

- Un ou plusieurs appareils, situés dans chacun des halls, desservent le rez-de-chaussée, les étages et les sous-sols
- Appel de l'ascenseur depuis les paliers des sous-sols, commandé par VIGIK.
- Vitesse 1 m/s ; capacité minimum 8 personnes ou 625 kg et/ou 10 personnes ou 1125 kg

*Equipement intérieur de la cabine :*

- Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
- En cabine, boutons d'accès aux sous-sols commandés par VIGIK.

*Equipement des paliers :*

- Portes palières automatiques coulissantes, finition par peinture à tous les niveaux desservis excepté au rez-de-chaussée, finition inox brossé ou équivalent.

### 5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE SANITAIRE

#### 5.2.1. Production

- Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont collectifs.
- Chauffage collectif urbain avec échangeurs pour le chauffage et pour l'ECS.

#### 5.2.2. Colonnes montantes

- Les colonnes montantes de chauffage se trouvent dans les gaines techniques sur les paliers avec manchette pour installation ultérieure par la copropriété de compteurs.
- Les colonnes montantes d'eau chaude sanitaire se trouvent dans une des gaines techniques intérieures du logement ou sur palier avec manchette pour installation future d'un compteur par la copropriété.

### 5.3. TELECOMMUNICATIONS

#### 5.3.1. Téléphone

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
- Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement sur le réseau public.

#### 5.3.2. Antenne TV – FM – Fibre optique

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage. Câblage intérieur non prévu selon réglementation, à réaliser ultérieurement par le concessionnaire.

#### **5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus au 4.5.2.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

#### **5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

#### **5.6. ALIMENTATION EN EAU**

##### **5.6.1. Compteur général**

- Placé dans le local eau, position suivant plans

##### **5.6.2. Surpresseur - Traitement de l'eau**

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

##### **5.6.3. Colonnes montantes**

###### **5.6.3.1. Colonnes montantes Eau Froide**

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

###### **5.6.3.2. Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire**

- Depuis la chaufferie située en sous-sol, distributions horizontales en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines logements pour alimentation des logements en eau chaude conformément à l'article 2.9.2.2.

##### **5.6.4. Comptages particuliers**

- Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.
- Eau chaude sanitaire : manchettes en gaines logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

#### **5.7. ALIMENTATION EN GAZ**

- Sans objet.

## **5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1. Origine de l'alimentation**

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste transformateur suivant recommandation du concessionnaire.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'aux pieds de colonnes électriques situées dans les parties communes ;

### **5.8.2. Comptages des services généraux**

- Inscrits soit dans les gaines techniques palières à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, soit dans un local spécifique, localisé suivant plans ;
- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique.
- Suivant réglementation, il est prévu une réserve de puissance pour la mise en œuvre de prises de recharge pour véhicules électriques ;

### **5.8.3. Colonnes montantes**

- En gaine palière.

### **5.8.4. Branchements et comptages particuliers**

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements.
- Suivant obligation réglementaire, mise en œuvre d'un afficheur de consommation des prises électriques dans le tableau d'abonné. Cet afficheur pourra être remplacé par un système permettant l'évaluation de la consommation du poste concerné.

## **VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1. VOIRIE ET PARKING**

#### **6.1.1. Voirie d'accès**

- Rampe d'accès au parking par dalle en béton, finition balayée, avec trottoirs chasse roue et caniveau de récupération des eaux de ruissellement.

#### **6.1.2. Trottoirs**

- Sans objet.

### **6.2. CIRCULATION DES PIETONS**

#### **6.2.1. Porche**

Sans Objet.

#### **6.2.2. Circulations extérieures**

- Suivant le projet du paysagiste

### **6.3. ESPACES VERTS**

#### **6.3.1. Plantations**

- Sur jardins communs de la copropriété, plantes et arbustes suivant le projet du paysagiste.

#### **6.3.2. Engazonnement**

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

#### **6.3.3. Chemins de promenade, aire de repos**

- Sans objet.

### **6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **6.4.1 Eclairage des espaces verts communs**

- Suivant le projet du paysagiste

#### **6.4.2 Eclairage des circulations**

- Suivant le projet du paysagiste

**6.5. CLOTURES****6.5.1 Clôtures périphériques**

- Sans-objet.

**6.5.2 Clôtures intérieures**

- Clôture grillagée selon plans de vente

**6.5.3 Clôtures entre parcelles privatives**

- Clôture grillagée selon plans de vente

**6.6. RESEAUX DIVERS****6.6.1. Réseau d'eau**

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

**6.6.2. Réseau de gaz**

- Sans Objet.

**6.6.3. Electricité**

- Le branchement est prévu exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public.

**6.6.4. Egout**

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.

**6.6.5. Réseau chauffage urbain**

- Réseau de chauffage urbain réalisé par le concessionnaire jusqu'aux échangeurs dans le local chauffage urbain.

Fin du document

Date :

Signature :